

DETRUI-MOUSSE J

1/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit DETRUI-MOUSSE J

Code du produit **85849394**

Numéro d'AMM 2180256

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide antimousse avec action fertilisante
REACH PC27
Granulés (GR)
Produit phytopharmaceutique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison 01 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

DETRUI-MOUSSE J

2/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Lésions oculaires graves, catégorie 1 – Eye Dam. 1 –
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Sulfate de fer monohydraté

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

DETRUI-MOUSSE J

3/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Etiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

GR : granulés

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Sulfate de fer monohydrate	17375-41-6 / 605-668-1	/	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315	/	10,00 < x < 20,00

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

DETRUI-MOUSSE J

4/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer.
- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de gêne persistante, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.
- Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.
- Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé.
- Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux.
- Obtenir des soins médicaux si une irritation ou éruption cutanée apparaît.
- Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** Appeler immédiatement un médecin.
- Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.
- Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** Peut provoquer de graves lésions oculaires.

DETRUI-MOUSSE J

5/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Principalement constitués par les poussières : une concentration dangereuse de particules en suspension dans l'air peut être rapidement atteinte par dispersion.
Traitement	Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	- Mousse résistant à l'alcool - Eau pulvérisée - Poudre chimique (poudre sèche) - Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens inappropriés	- Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.
--	--

DETRUI-MOUSSE J

6/21

Date de création : 02/08/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Informations supplémentaires

Rester en amont des flammes.

Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Empêcher la formation de nuages de poussières et éviter l'inhalation du produit.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

DETRUI-MOUSSE J

7/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

- Méthodes de nettoyage** Ramasser le produit en l'humidifiant si nécessaire afin d'éviter la formation de poussières. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.
- Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
- Autres conseils** Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Référence à d'autres rubriques** Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger** Manipuler à l'abri du vent.
- Eviter tout contact avec la peau, les plaies ouvertes, les yeux et les vêtements.
- Eviter de respirer les poussières.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Eviter la formation de poussières qui peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Mesures d'hygiène** Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
- Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

DETRUI-MOUSSE J

8/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, et de l'humidité.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Matériaux appropriés	Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Herbicide antimousse granulés. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.
---	--

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Poussières réputées sans effet spécifique	/	10,5 mg/m ³	Fraction alvéolaire	1984	INRS

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

DETRUI-MOUSSE J

9/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer des poussières.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié, conforme à la norme NF EN 141 / NF EN 143.

Protection des mains Porter des gants imperméables et résistants conformes à la norme NF EN 374.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Protection des yeux Eviter le contact avec les yeux.

La présentation sous forme de granulés limite les risques de contact.

Porter des lunettes de sécurité avec des protections latérales conformes à la norme NF EN 166.

Protection de la peau et du corps Eviter le contact avec la peau.

Il n'est pas nécessaire de porter un équipement particulier.

En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.

DETRUI-MOUSSE J

10/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Protections thermiques Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

Ne pas utiliser le mélange lors d'épisodes venteux ou si des pluies sont à prévoir.

Tous les systèmes de ventilation doivent être munis d'un filtre en amont du point de rejet dans l'atmosphère.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide granulés
Couleur	Brun
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	4,5 – 5,5 (sol. 1%)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Le mélange n'est pas considéré comme hautement inflammable.

DETRUI-MOUSSE J

11/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	0,70 - 0,80
Solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	312°C
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2 Autres informations

Autres informations

Répartition de la taille des particules	41,4% pour 2 mm
Poussières	< 2%

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	Pas d'informations disponibles.
-------------------	---------------------------------

DETRUI-MOUSSE J

12/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter d'exposer à la lumière directe du soleil.
Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Tenir à l'écart des bases fortes, des acides ou des nitrates d'ammonium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La combustion génère des gaz toxiques de type SO_x.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 = 1 487 mg/kg – Rat mâle –
[FE+++ , heptahydrate]

DETRUI-MOUSSE J

13/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Toxicité aiguë par inhalation	CL50 > 1,10 mg/l d'air, 4 h - Rat mâle et femelle - <i>[Fe+++ , heptahydrate]</i>
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 > 2 000 mg/kg - Rat mâle et femelle - <i>[Fe+++ , heptahydrate]</i>
Toxicité aiguë par voie orale	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation / corrosion cutanée	Non irritant – Lapin, OCDE 404.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves – Lapin, OCDE 405.
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant – Souris, OCDE 429.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DETRUI-MOUSSE J

14/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

Selon les critères du Règlement CLP 1272/2008, ce mélange ne comporte pas de classification environnement : il n'est pas considéré comme néfaste pour les organismes aquatiques.

DETRUI-MOUSSE J

15/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Pas de données disponibles.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	Pas de données disponibles.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Pas de données disponibles.
Koc	Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Pas de données disponibles pour le mélange. Pour le sulfate de Fer : Log Pow = - 0,37
------------------------	--

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.
-----------------------------	-----------------------------

DETRUI-MOUSSE J

16/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Le mélange ne répond pas aux critères PBT, vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement.
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.
Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DETRUI-MOUSSE J

17/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

IATA

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

DETRUI-MOUSSE J

18/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

Conformité aux annexes REACH Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Pas d'informations particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

DETRUI-MOUSSE J

19/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë par voie orale – Catégorie de danger 4 -
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée – Catégorie de danger 2 -
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves – Catégorie de danger 1 -
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves, irritation oculaire – Catégorie de danger 2 -

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées

DETRUI-MOUSSE J

20/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange DETRUI MOUSSE J a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

DETRUI-MOUSSE J

21/21

Date de création : 02/08/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 02 / France

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 02 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.